



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 29/06/2026

ID : 087-218717809-20260624-2026042-DE

2026-042

**Nombre
de Conseillers :**

**en exercice -23-
présents 18
votants 23**

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX**

Le 24 JUIN 2026

le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-PRIEST-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Béatrice LE GUEN, maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2026

PRÉSENTS : Mme LE GUEN, Maire ; Mme BESSE, M. FOURNIER, Mme FOUCAUD, M. CHEVALIER, Mme CHAPUT, M. PREUILH, Adjoints ; M. LACOUR, M. LACOUCHIE M. POUmeroULY, M. DUJARDIN, M. BERGERON, Mme ANDRAUD, M. BERTOLLE, Mme LACOMBE, M. DARNÉ, Mme MAY, M. COIFFARD

ABSENTS : Mme PAGLIONE-BISMUTH, Mme LAURENT, Mme DA SILVA, Mme BRUNET-CARPE, M. ANDRIEUX

Pouvoirs : Mme PAGLIONE-BISMUTH donne pouvoir à M. PREUILH, Mme LAURENT donne pouvoir à Mme BESSE, Mme DA SILVA donne pouvoir à M. BERGERON, Mme BRUNET CARPE donne pouvoir à Mme LACOMBE, M. ANDRIEUX donne pouvoir à Mme MAY

Madame Aurélie LACOMBE a été élue secrétaire de séance.

CESSION D'UNE PARCELLE DANS LA ZONE D'ACTIVITÉ DES BARDYS

Madame le Maire informe l'assemblée que la commune est propriétaire de deux parcelles dans la zone d'activité des Bardys. En 2019 l'entreprise CODEREN avait fait part de son souhait d'acquérir une parcelle communale située dans ce secteur.

Par délibération en date du 25 septembre 2019 la commune avait cédé à titre onéreux à l'entreprise CODEREN la parcelle cadastrée BL n°35 d'une surface de 1271 m². A l'époque le service des domaines avait estimé la parcelle à 4 €/m². Le conseil municipal avait proposé de céder cette parcelle à 1,50€/m² en raison de son très mauvais état qui nécessitait de procéder à des travaux de nettoyage et d'aménagement pour le futur acquéreur.

La cession avait été confiée à Maître BEX qui n'a jamais réalisé l'acte notarié.

Par courrier en date du 28 janvier 2026, l'entreprise CODEREN a confirmé son intention d'acheter la parcelle.

Le service des domaines a été à nouveau saisi et a maintenu de son estimation de 4€/m².

Madame le Maire propose :

- d'annuler la délibération du 25 juin 2019
- de céder la parcelle cadastrée BL n°35 au prix de 1,50 €/m² soit 1 906,50 € au profit de l'entreprise CODEREN

**SUITE DE LA DÉLIBÉRATION 2026-042
CESSION D'UNE PARCELLE
DANS LA ZONE D'ACTIVITÉ DES BARDYS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **D'ANNULER** la délibération du 25 juin 2019,
- **D'APPROUVER** la cession de la parcelle cadastrée BL n°35 d'une surface de 1 271 m² au profit de l'entreprise CODEREN au prix de 1,50 €/m² soit 1 906,50 €,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer l'acte notarié.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le Maire,*

Béatrice LE GUEN



**Béatrice LE GUEN
Madame le Maire
25 juin 2026**